



SOCIAL

Ristourne sur la consommation d'eau/électricité pour les familles à revenus modestes et octroi de sacs biodégradables (25l) - 2021



Conditions d'octroi d'une ristourne de 62,00 euros et d'un rouleau de 10 sacs biodégradables (25 l), approuvées par le Conseil communal du 2 mars 2021

- Le total des revenus annuels de tous les membres repris dans la composition de ménage n'excèdera pas la somme de 19.892,01(*) euros (revenu globalement imposable – exercice d'imposition 2020–revenus 2019) augmentée de 3.682,55 (*) euros par personne à charge ou cohabitante (x 2 si handicap)
- Ne pas bénéficier de revenus de biens immobiliers (notamment n'être propriétaire que d'une seule habitation – unique bien – et y être domicilié...).
- Ne pas être redevable envers la Ville d'aucune taxe et/ou redevance quelconques
- Ne pas avoir quitté le territoire communal lors de la liquidation de la ristourne et de la délivrance des sacs biodégradables
- Ces avantages ne sont pas cumulables avec la ristourne d'eau « familles nombreuses »
- Demande complète à rentrer pour le 15 juin 2021 au plus tard

(*) Intervention majorée – moyenne des plafonds année 2020 (BIM)

NOM, prénom :

Numéro National :

Rue N° Bte

Code postal N° compte bancaire : BE

N° de tél. :

Habitant à l'adresse reprise ci-dessus au 01/01/2021, déclare sur l'honneur que les revenus annuels cumulés de **tous les membres repris dans ma composition de ménage** ne dépassent pas 19.892,01 euros (revenu globalement imposable) augmentés de 3.682,55 euros par personne à charge ou cohabitante (x 2 si handicap)

Pour être recevable, la demande est accompagnée obligatoirement des pièces justificatives suivantes :

- 1) l'avertissement extrait de rôle relatif à l'imposition 2020, revenus 2019 de tous les membres repris dans ma composition de ménage qui ne sont pas/plus à charge
- 2) une composition de ménage **arrêtée au 1^{er} janvier 2021** (Population : 010/43.61.30 – population@olln.be)

Suivant ma situation familiale, obligatoirement :

- 3) attestation d'études pour les enfants de plus de 18 ans jusqu'à 25 ans ;
- 4) attestation prouvant le handicap d'un membre du ménage.

Seuls les dossiers complets et rentrés pour le 15 juin 2021 au plus tard (par courrier ou déposés à l'administration communale ou par mail à ristournes@olln.be) seront traités.

Adresse : Administration communale, Service Activités et Citoyen – Affaires sociales, Espace du Cœur de Ville, 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve - Renseignements complémentaires : 010/43.61.76.

Le formulaire est également téléchargeable sur notre site www.olln.be/ristournes

Date et signature :

